

## **Calendrier**

### FORMATIONS VOLTA

Nous continuons d'organiser ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

Toutes les provinces

BA4 Instructions de base en sécurité pour les installations électriques - personnes averties

BA5 Electriciens

VCA Formation de base (examen écrit)

VCA Formation de base (examen lu : possible sur demande)

### Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes

**Toutes les provinces** 

L'éclairage LED de la conception à l'installation

AREA (Allgemeine Regelung für Elektrische Anlagen)

BA4 Basisanweisungen für den Umgang mit elektrischen Anlagen - Informierte Personen

BA5 Elektriker

VCA Sicherheits Basisschulung der Arbeitnehmer im elektrischen Sektor

RGIE appliqué aux anciennes et nouvelles installations domestiques/résidentielles

Les schémas de liaison à la terre

Dimensionnement des câbles et conducteurs pour les installations BT

Protection contre les surintensités dans les installations BT

Câblage structuré

Calcul des courants de court-circuit dans les installations électriques BT

Coordination des dispositifs de protection - sélectivité et filiation (installations BT)

Détection incendie selon NBN S21-100

Installation PV + Batteries domestiques et couplage au réseau

Bornes de rechargement - les chaînons manquants

Instructeur d'entreprise - base

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

Echafaudage roulant

Elévateur à ciseaux (1j expérimenté)

Elévateur à ciseaux (2j inexpérimenté)

Elévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (1i expérimenté)

Elévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux

(2i inexpérimenté)

Haute tension : travailler en sécuritéaux installations électriques à haute tension en théorie et en pratique



## **Quelles formations** avez-vous déjà suivies?

Difficile de garder une vue d'ensemble des formations que vous avez suivies ? Pas de panique, vous les retrouverez toutes dans votre CV Formation!

Toutes les formations suivies chez Volta ou communiquées à Volta par votre (vos) employeur(s) sont automatiquement reprises dans votre CV Formation. La liste est incomplète ? N'hésitez pas à la compléter, afin de garder un aperçu exhaustif. Vous avez passé un examen ou un test à l'occasion d'une formation? Vous pouvez ajouter l'attestation reçue à votre CV Formation. Pour les formations suivies chez Volta, Volta s'en occupe pour vous!

Consulter votre CV Formation vaut donc vraiment la peine ! Pour ce faire, surfez sur www.volta-org.be/fr/employeurs et connectez-vous à MyVolta





## Prime de fin d'année

Vous travaillez pour une entreprise portant le préfixe ONSS 067 (indiqué sur votre fiche de paie)? Volta s'occupe de votre prime de fin d'année!

Dans le courant des mois de novembre et décembre, les primes de fin d'année ont été chargées et vous avez reçu votre fiche de fin d'année par la poste. En décembre, les premières primes ont été versées.

À quel montant avez-vous droit cette année? Connectez-vous à 'My FSE' pour le découvrir et savoir si le paiement a déjà été effectué. Ce n'est pas le cas ? Vérifiez si nous disposons de votre numéro de compte. Dans la négative, communiquez-le-nous au plus vite.





## **Contacter Volta**

Tel 02 476 16 76

Fax 02 476 17 76

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année fbz-fse@volta-org.be ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectoriel : pensioen.pension@volta-org.be ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement : info@volta-org.be ou 02 476 16 76.

1120 Bruxelles

Avenue du Marly 15/8 info@volta-org.be

www.volta-org.be

Pour des questions sur la technique ou la règlementation : sat@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Volta asbl et Volta fse sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.











travailleur de la SCP 149.01, vous avez droit à une pension complémentaire, un beau complément à votre pension légale?

La pension légale est la pension que vous avez constituée pendant et grâce à votre carrière. Mais en tant qu'ouvrier, vous pouvez aussi – sous certaines conditions et au plus tôt à partir de 60 ans - demander votre pension complémentaire, dans le régime RCC mais aussi quand vous prenez votre pension légale (anticipée). Tous les formulaires se trouvent sur www.volta-org.be.

Pour avoir droit à une pension



Saviez-vous qu'en tant que

www.volta-org.be/fr/travailleurs.

complémentaire, vous devez avoir travaillé dans le secteur comme ouvrier pendant au moins douze mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ou 131 jours pour un travailleur à temps partiel.

Votre affiliation au système de pension sectoriel est

automatique : vous ne devez rien faire. Tant que vous travaillez dans le secteur, vous recevrez un relevé de pension annuel avec un aperçu de vos droits à la pension complémentaire, aussi consultable sur www.mypension.be.

Plus d'infos sur la pension sectorielle ? Surfez sur

Sous « Fin de carrière », vous trouverez toutes les infos et les réponses aux questions fréquentes.



# Éditorial

La page 2019 est tournée, mais tout porte à croire que 2020 sera, elle aussi, une année 'survoltée'. Différentes formations sont à nouveau organisées, nous attendons avec impatience l'introduction du compteur numérique, et soulignons encore une fois les avantages du CV Formation. Ci-contre, nous vous éclairons sur votre droit à la pension complémentaire, un beau supplément pour ouvrir cette nouvelle année.

Je souhaite à notre secteur et tous ses acteurs de trouver l'énergie nécessaire pour avancer et relever les défis auxquels nous faisons face!

Meilleurs vœux pour 2020!

Peter Claeys, Directeur Volta













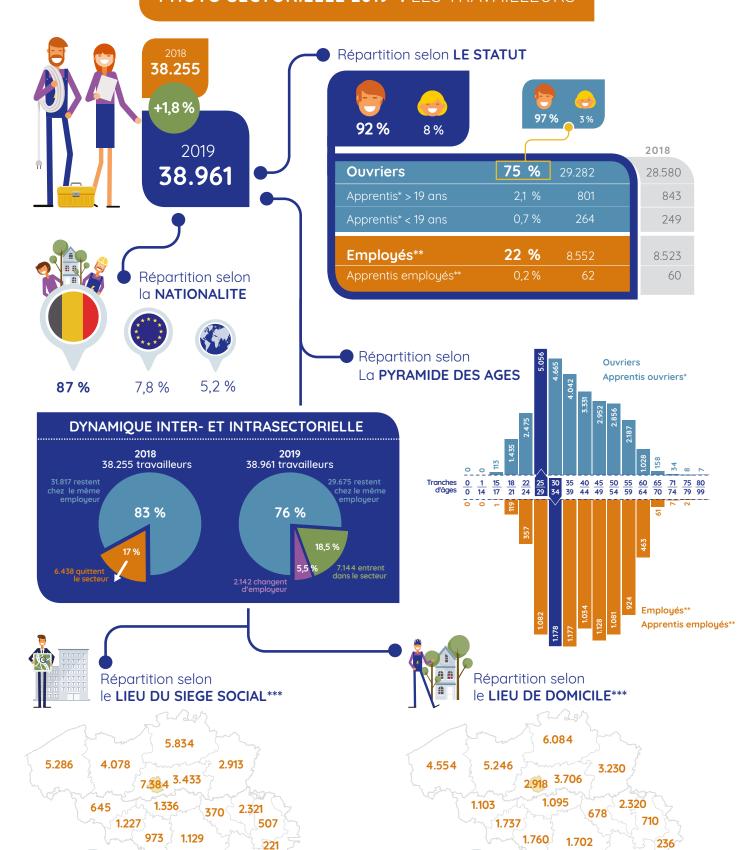








### PHOTO SECTORIELLE 2019 : LES TRAVAILLEURS



RESEARCH

















## Des tarifs énergétiques flexibles de l'autre côté de la Manche

Actuellement, Volta participe à 2 projets Interreg dans différentes régions – pays ou parties de pays. L'un d'entre eux, Red Wolf, consiste à équiper certaines maisons de tampons thermiques et électriques. Pour Volta, ce projet est intéressant non seulement par son contenu, mais aussi pour découvrir l'actualité d'autres pays en matière d'ingénierie électrique, de tarification, de formation, etc.

Dans le cadre des réunions Interreg relatives à Red Wolf, Geert Verhoeven et Paul Jacobs de Volta ont rencontré l'un des partenaires du projet, Andy Hunt. Andy est aussi Strategy Manager du 'Oldham Council' dans la petite ville d'Oldham, au nord-est de Manchester au Royaume-Uni. Via son organisation, il assure l'isolation des logements sociaux de la commune qui doivent être les plus écologiques possible, avec un coût opérationnel minimum pour les habitants. Bien entendu, le principe de tampons thermiques et électriques répond parfaitement à ce besoin. Andy a également souscrit à un plan tarifaire très flexible pour les kWh destinés à sa propre maison. Ces plans tarifaires (basés sur le ToU, Time of Use) n'existent pas encore pour les consommateurs belges, mais cela pourrait changer avec l'introduction du compteur numérique. Voilà pourquoi Volta s'y intéresse et s'est penchée sur le choix d'Andy.

« La situation au Royaume-Uni est bien sûr différente de celle de la Belgique, notamment en raison de notre statut d'île », explique Andy. « Personnellement, j'ai opté pour ce plan tarifaire pour deux raisons. D'une part, ce fournisseur offre une énergie 100 % verte et, d'autre part, j'ai un chauffage électrique chez moi, ce qui me permet de tirer parti des tarifs flexibles du kWh. Ce type de contrat est relativement nouveau au Royaume-Uni et proposé dans tout le pays. Seule exigence: disposer d'un compteur intelligent. Le fournisseur d'énergie propose différents types de plans tarifaires et celui-ci est le plus flexible. Ils font encore peu de publicité à ce sujet, sans doute car leur modèle de revenus est encore à l'étude. Moi-même, je souhaite d'abord examiner plus en détail les économies potentielles réalisables grâce à cette structure tarifaire.

Pour l'instant, je ne peux encore me prononcer quant aux économies, car je viens juste de commencer le contrat.»



« Je sais ce que je paie pour un kWh à un moment précis grâce à une application sur mon smartphone. Celle-ci sert également pour toutes les autres communications. Je peux ainsi vérifier chaque nuit les tarifs du lendemain. Dès le début, j'ai été très étonné des énormes différences observables par bloc de temps d'une demi-heure. Par exemple, de maintenant à demain 16h, je paie moins de 7,30 pence par kWh, alors qu'à partir de 16 h, ce tarif triple presque. J'ai donc tout intérêt à utiliser mes consommateurs flexibles autant que possible avant 16 h ».

« Comment je m'y prends, concrètement ? J'ai le chauffage électrique à la maison depuis des années. Sur le chauffage, je dispose d'un programme journalier que je règle pour qu'il chauffe la maison lorsque le prix du kWh est bas. J'utilise principalement le bloc horaire de 12 h à 15 h 30, car je constate que c'est toujours à ce moment que les prix sont les plus bas. J'utilise donc ma maison comme tampon thermique. Cependant, je n'ai pas la certitude que ma facture d'énergie sera moins élevée au final. Il va sans dire que je n'ai pas non plus de garantie de la part du fournisseur d'énergie. Tout ce que je sais, c'est que si j'utilise mes consommateurs flexibles au bon moment, je peux bénéficier d'un prix du kWh très bas. De plus, ce fournisseur d'énergie me permet de revenir à tout moment à un prix fixe du kWh. Le plus important, c'est sans doute que grâce à ce tarif flexible, je suis beaucoup plus conscient de ma consommation d'électricité. Je suis confiant, je vais économiser une jolie somme!»



## **Zoom sur la formation** haute tension

Vous devez sécuriser une installation en manœuvrant dans une cabine haute tension? Ou effectuer des travaux près d'une installation à haute tension? Nous vous recommandons la formation complémentaire haute tension.

Son nom complet ? 'Haute tension : travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension en théorie et en pratique'. D'une durée d'une journée, celle-ci vient compléter la codification B5 et permet à l'employeur d'informer ses collaborateurs des dangers spécifiques liés aux installations à haute tension sur base d'une analyse des risques.

La partie théorique est consacrée aux différents articles du RGIE relatifs aux installations électriques à haute tension et enseigne aux participants les huit étapes pour les mettre hors et/ou sous tension. La partie pratique leur en apprend plus sur la manipulation des équipements électriques haute tension dans des cellules fermées et ouvertes.

La formation est planifiée sur demande et organisée à Vilvorde ou Gembloux. Il est possible de l'organiser dans votre entreprise. Des frais viendront s'ajouter au coût d'inscription pour l'utilisation et le transport de la cabine haute tension mobile.

Ce cours vous intéresse? Informez votre employeur

